

Clisson Sèvre et Maine Agglo

Demande de changement de point d'arrêt 2017-2018

Organisateur du transport scolaire, sous contrôle du Conseil Départemental, il nous incombe de connaître précisément les élèves que nous transportons, et de nous assurer qu'ils montent et descendent bien à l'arrêt prévu.

En cas de double point d'arrêt, cette demande doit être impérativement renseignée. La double desserte est accordée **dans la limite des places disponibles, sur justificatifs probants et à condition qu'il y ait une régularité annuelle**. Votre demande sera étudiée par le service transport et en cas d'acceptation, une attestation à joindre au titre de transport vous sera adressée.

DEMANDE

Représentant légal	Elève
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
	Ets scolaire :
Point d'arrêt actuel	Double point d'arrêt
Nom :	Nom :
N° Car :	N° car :
	<input type="checkbox"/> Le matin <input type="checkbox"/> Le soir <input type="checkbox"/> Tous les jours <input type="checkbox"/> Occasionnellement <input type="checkbox"/> 1 semaine sur deux

Merci de précisez le motif :

Le
Signature du représentant légal,

A retourner à l'adresse mail suivante : transports.scolaires@clissonsevremaine.fr